

Paris, le 09 octobre 2018

Communiqué de presse

Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes tient à réagir vivement au reportage diffusé dans l'émission « *C'est au programme* », le lundi 08 octobre sur France 2.

A travers un reportage et des interventions en plateau, le chroniqueur avait pour ambition de répondre à la question : « Entre le kinésithérapeute, l'ostéopathe ou le chiropracteur, lequel choisir ? »

Rappelons avant tout que des trois professions présentées, seuls les kinésithérapeutes sont des professionnels de santé. Ils obtiennent un diplôme d'Etat à l'issue de 5 années d'études supérieures.

A contrario, les ostéopathes, comme les chiropracteurs sont formés dans des écoles qui leur délivrent leur propre diplôme.

Le Conseil national rappelle que les décrets de 2007 et de 2011 qui réglementent respectivement l'activité des ostéopathes et des chiropracteurs ne les autorisent pas à prendre en charge les pathologies organiques (entorses, lumbagos, atteintes neurologiques, rhumatologiques, traumatologiques...)

Des trois professions présentées, seuls les kinésithérapeutes sont autorisés à prendre en charge ces pathologies organiques.

Ainsi, s'ils peuvent effectivement manipuler les articulations, les ostéopathes comme les chiropracteurs ne peuvent en aucun cas soigner. Leur champ d'intervention est limité à la prévention et au bien-être.

A cet égard, le chroniqueur a, selon le Conseil national, réalisé une présentation orientée et trompeuse de la kinésithérapie.

De plus, dire que seuls les ostéopathes font de la prévention est parfaitement erroné. La prévention est au cœur de l'action de tous les professionnels de santé donc des kinésithérapeutes.

Enfin, si les ostéopathes et les chiropracteurs manipulent les articulations notamment au niveau du rachis, les théories qui sous-tendent l'utilisation de ces techniques sont dénuées de fondements scientifiques et leurs découvertes relèvent de la croyance.

Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes attend du service audiovisuel public une information objective surtout lorsqu'il est question de la santé de nos concitoyens.